

ANNEXE VI

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES ET DES UNITÉS
ENTRE LE BTS COMMUNICATION DES ENTREPRISES
ET LE BTS COMMUNICATION**

BTS Communication des entreprises (arrêté du 3 septembre 1997)	BTS Communication (présent arrêté)
U1 – E1 : Epreuve de communication.	U1. E1 : Cultures de la Communication
U2. E2 : Langue vivante étrangère	U2. E2 : Expression et culture en langues vivantes étrangères - Langue A
E3 : Economie-droit	E3 : Économie, droit et management - U31. Economie et Droit - U32. Management des entreprises
U4. E4 : Culture Professionnelle	U4. E.4 : Relations Commerciales
U5. E5 : Stratégie de communication des entreprises	U5. E.5 : Activités de Communication
U6. E6 : Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles	U6 E.6 : Projet et Pratiques de la Communication
UF1. EF1 : Langue vivante étrangère 2	UF1 - EF1 : Langue vivante étrangère B